

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Le dix-huit décembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés et annonce qu'il retire de l'ordre du jour le dernier point des Questions diverses : dénomination des commissions.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité.

2 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

L'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus, ce règlement porte sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le règlement intérieur du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Modification du règlement « Associations » - Prestations et aides communales

Toute nouvelle association devra, pour pouvoir bénéficier de prestations communales :

- déposer en mairie ses statuts enregistrés en Préfecture
- communiquer le bilan financier de l'année précédente et le budget prévisionnel annuel pour toute demande de subvention, la commune n'ayant pas à justifier de l'attribution ou de la non-attribution d'une subvention ainsi que de son montant
- avoir au moins un membre titulaire du Bureau et des adhérents habitants sur la commune.

Le règlement « Associations » est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 Raccordement à la fibre - convention tripartite pour le paiement par prélèvement

Dans le cadre du raccordement à la fibre, M. le Maire est autorisé à signer la convention tripartite entre la trésorerie de Billom, FREE et la commune de Mur sur Allier à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 Encaissement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)

L'encaissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public de GRDF pour un montant de 1 122 € est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Budget principal 2020 : décision modificative n°3

* Intégration de frais d'études

Dépenses d'investissement

2031-041 : 76 343.95 €

Recettes d'investissement

2128-041 : 102 € (Annonces dématérialisées)

21318-041 : 9 717.19 € (Salle polyvalente)

21318-041 : 1 440 € (Foyer)

2151-041 : 204 € (Chemin des Vignes)

2151-041 : 1 588.80 € (Chemin du Chardon)

21312-041 : 63 291.96 € (Rénovation groupe scolaire)

* La somme de 269.67 € manque au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » (Remboursement de l'échéance à l'EPF-SMAF).

Dépenses d'investissement

Chapitre 27 - 27638 : + 270 €

Chapitre 20 - 2031 : - 270 €

La décision modificative n° 3 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, (M. René Lemerle ne prenant pas part au vote).

7 Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne l'autorisation à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

8 Budget principal 2020 : admissions en non-valeur

La Trésorerie de Billom propose d'enregistrer certaines des créances en créances irrécouvrables pour un total de 778.71 € se décomposant comme suit :

6541 Créances admises en non-valeur 625.51 €

6542 Créances éteintes 153.20 €

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 Budget principal : amortissement des immobilisations

Il a été décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la mise en place de cette procédure d'amortissement des immobilisations au 1^{er} janvier 2021 en suivant les principes suivants :

- Amortissement année N des acquisitions de l'année N-1 (Amortissements en 2021 des acquisitions effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020)
- Amortissements selon des durées comptables présentées dans le tableau ci-dessous
- Annualisations des subventions afférentes aux immobilisations concernées sur une période identique
- Comptabilisation des amortissements dérogatoires (VNC) et du solde des subventions afférentes l'année de la cession ou de la destruction des biens concernés

- La durée existante des amortissements en cours (biens acquis par les communes historiques de Dallet et Mezel et par la commune nouvelle de Mur sur Allier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) sera maintenue.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ACQUISES A COMPTER DU 01-01-2020 - MUR SUR ALLIER			
	M14	Retenu	
Logiciels	2 ans	2 ans	
Frais d'études		5 ans	Si suivis de travaux sinon charges de fonctionnement
Voitures	5 a 10 ans	5 ans	
Camions & véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans	
Mobilier	10 à 15 ans	10 ans	
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans	
Matériel informatique	2 à 5 ans	3 ans	
Matériels classiques	6 à 10 ans	6 ans	
Coffre-fort	20 à 30 ans	20 ans	
Installations & appareils de chauffage	10 à 20 ans	10 ans	
Appareils de levage-Ascenseurs	20 à 30 ans	20 ans	
Equipements de garages & ateliers	10 à 15 ans	10 ans	
Equipements des cuisines	10 à 15 ans	10 ans	
Equipements sportifs	10 à 15 ans	10 ans	
Installations de voirie	20 à 30 ans	20 ans	
Plantations	15 à 20 ans	20 ans	
Autres agencements & aménagements de terrain	15 à 30 ans	15 ans	
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	10 ans	
Agencements & aménagements de bâtiments	15 à 20 ans	15 ans	
Installations électriques & téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans	
Subventions versées	5 à 10 ans	5 & 10 ans	Subventionné privé: 5 ans, public: 10 ans
Signalisation		10 ans	
Immobilisations d'un montant < 500€		1 an	

10 Fixation du loyer d'un appartement – Immeuble des Gourdets

Un logement de type T4, à Dallet, est disponible à la location au 1^{er} janvier 2021, ce logement a fait l'objet de travaux importants.

Suite à révision, le loyer s'élève à 488€/mois avec une provision pour charges de 62€/mois.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11 Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2021 : locations de salles et cimetières

Les associations communales bénéficient de l'usage des salles à titre gratuit en fonction du dépôt de leur calendrier de réservations auprès du responsable de la commission « Vie locale » en mairie.

- Les locations de salle aux particuliers sont réservées aux résidents de la commune.
- Les associations extérieures peuvent louer des salles sous conditions de fourniture d'une copie de leurs statuts et du récépissé de déclaration en préfecture et de chèques de caution à leur nom et une attestation d'assurances.

Les tarifs sont à demander en mairie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12 Participation au financement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés de participer au financement du RASED du territoire pour l'acquisition d'un WISC-V (ensemble de tests permettant de réaliser des bilans psychologiques) pour un montant de 175 €.

13 Régularisation de la subvention versée à l'Union Sportive de l'école publique de Dallet

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de régulariser le versement de la subvention d'un montant de 265 € à l'USEP.

14 Instauration de l'indemnité horaire pour travail de nuit

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'instaurer l'indemnité horaire pour travail de nuit à compter du 1^{er} janvier 2021, pour les agents amenés à travailler, dans le cadre de leurs horaires habituels, entre 21 heures et 6 heures.

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents non titulaires remplaçant un fonctionnaire absent qui en bénéficie, pour toute heure effectuée en permanence entre 21 heures et 6 heures.

Le taux horaire de majoration spéciale proposé est de 0.80 € / heure de nuit, soit le taux maximum.

15 Projet de réhabilitation de la Loge de Bellevue (Conciergerie) – approbation du programme de travaux

Le programme de travaux de réhabilitation de la loge de Bellevue comprend :

- la réfection de la toiture avec respect de l'historique et une homogénéité avec le Château de Bellevue, et suppression du conduit de cheminée
- la mise en place de l'isolation
- le changement de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures
- la mise aux normes électrique
- la mise en place d'un chauffage type pompe à chaleur
- la reprise des sanitaires (rez-de chaussée et étage)
- l'isolation, plâtrerie et peinture
- le crépi extérieur
- la reprise des sols (ragréage – pose de carrelage)
- la mise en place d'un éclairage adapté

Pour un montant estimatif de travaux d'environ 174 096 € HT se décomposant :

Travaux de réhabilitation :	140 400 €
MOE :	13 338 €
Mission SPS :	2 106 €
Bureau de contrôle :	2 106 €
Diagnostic avant travaux :	2 106 €
Imprévus :	14 040 €

Cette proposition est adoptée à la majorité des membres présents et représentés avec 3 voix contre (MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL).

16 Demandes de subventions au titre de la DETR 2021 et FIC 2021

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Loge de Bellevue, les demandes de subvention suivantes sont déposées auprès de :

- la Préfecture pour une subvention au titre de la DETR 2021
- le Conseil départemental du Puy de Dôme au titre du FIC 2021

Plan de financement :

Coût des travaux (hors imprévus)	160 056 € HT
Subvention sollicitée DETR 2021 (45%) :	72 025 €
Subvention sollicitée FIC 2021 (20 % x 0.97)	31 051 €
Autofinancement :	56 980 € HT

Ces deux propositions sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés avec 3 voix contre (MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL).

17 Parcelle ZE 251 : procédure « Biens sans maître »

Il est proposé de débiter la procédure Biens sans maître pour la parcelle cadastrée ZE 251 lieu-dit La Gobe, d'une superficie de 800 m², appartenant à Mme Anaïs Limouzin née le 4 mars 1884 à Mezel et décédée à Billom le 28 décembre 1963.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

* Travaux de la salle polyvalente à Dallet – ajustement du marché : dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention, la Région AURA demande que 2 délibérations soient adoptées :

- une délibération détaillant l'ajustement du marché de travaux et précisant le coût estimatif du projet, qui est ramené, du fait de l'abandon de l'extension à environ 292 000 € HT.

- une délibération pour une demande de subvention au titre du dispositif Bourg-centre avec approbation du nouveau plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : Coût total : 291 831.79 € HT

Recettes :

-DETR 2019 :87 550,00 €

-Région 2020 : 102 141,00€

TOTAL : 189 691.00 €

Autofinancement (35%) : 102 140.79 € HT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Rapport d'activités 2019 de Billom-communauté

Un compte-rendu du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes a été effectué en séance du conseil municipal, ce rapport est téléchargeable sur le site internet www.billomcommunaute.fr.

Fait à Mur sur Allier le 7 janvier 2021,

Le Maire,

Jean DELAUGERRE

